



La lettre du Maire

Chères Menneçoises, chers Menneçois,

Depuis un mois, en respectant la proportionnelle, les élus municipaux ont pris place dans des commissions, des syndicats du canton. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a élu son conseil d'administration.

Moment fort de la vie municipale : la présentation du budget. Il a été voté selon la volonté politique de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cette ferme intention et les révélations d'un diagnostic peu favorable de l'état des finances nous ont conduits vers des décisions empreintes d'une grande rigueur pour l'année 2001.

Dossier préoccupant : la papeterie. La Communauté Européenne vient d'approuver l'acquisition de la société par le très important groupe néerlandais KAPPA HOLDINGS qui succède au suédois ASSIDOMÄN. L'expérience passée

peu convaincante, le refus de mandater un expert indépendant pour déterminer si l'entreprise est viable, la révélation que le "rejet zéro" n'est plus envisageable, la méconnaissance des intentions de la société KAPPA, ont grandement influé sur la **décision** des membres de la commission extra-municipale de demander à la commune de persister dans son avis de ne pas accorder le permis de construire du deuxième méthaniseur et de ne pas autoriser la construction d'un local technique pour le **SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières et des Cours d'Eau)**.

L'étude de la création d'un nouveau couloir aérien est toujours d'actualité avec un projet de réorganisation de la circulation aérienne en Ile de France. Un comité de pilotage régional, composé d'élus, de représentants de l'administration ministérielle et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (**DGAC**), a approuvé le choix du ministre de confier à Eurocontrol la réflexion sur cette réalisation. Mais, pour le moment, les Essonnais sont dans le doute quant au devenir de ce projet porteur de multiples nuisances. Aucun tracé précis de ce couloir aérien n'a été communiqué. On ne sait pas non plus quelles seront les villes survolées. Aucune garantie en matière de fréquences et d'altitude n'a été donnée. De plus, il semble que les associations, les collectifs soient exclus du comité de pilotage alors qu'ils regroupent un nombre important d'habitants et de personnes qualifiées permettant d'être une force de proposition. Face à toutes ces incertitudes, il faut être d'une extrême vigilance.

Contournant le merlon, fracturant les zones les plus fragiles de pénétration, les "gens du voyage" ont envahi le terrain des Myrtilles situé sous les lignes à haute tension. Se retranchant derrière une loi selon laquelle les communes de plus de 3500 habitants doivent posséder un lieu

d'accueil, 180 caravanes se sont installées pour une période allant de 8 à 15 jours, laps de temps au-delà duquel une expulsion manu militari est envisageable après un référé au tribunal de première instance. Cette action complexe ne prend souvent effet qu'après 15 jours. Dans un premier temps, l'arrêté préfectoral d'expulsion immédiate pour stationnement dans une zone de danger (lignes à haute tension) remis à chaque propriétaire de caravanes par la gendarmerie et le relevé des plaques d'immatriculation peuvent intimider et diminuer la durée du séjour. Après ce constat et l'éventuel renouvellement annuel probable de ce camping sauvage, la municipalité, avec les idées de chacun, va faire une étude pour concevoir une zone protégée.

Le 1^{er} juin nous accueillerons **Jean-Paul BOULERE**, Directeur Général des Services. Il sera le fonctionnaire territorial privilégié qui coordonnera la ligne politique municipale choisie par les élus et l'action de l'administration. Aidé d'un Cabinet Conseil, il fera un ensemble de propositions pour organiser les services et donner au personnel municipal la stabilité qu'il mérite. Titulaire d'une maîtrise de droit public, diplômé d'études supérieures d'Histoire du Droit et des Institutions, ancien secrétaire général d'une ville de 12 000 habitants, il veillera à la légalité des actes et des délibérations.

Bienvenue à Jean Paul BOULERE et à sa famille.

Les mois de Mai et Juin sont riches en activités associatives et scolaires de fin d'année. Nous souhaitons un excellent succès à ces manifestations. Il y aura aussi deux points d'orgue : la Fête du Parc le 17 juin et de la Musique le 21 juin qui, certainement, connaîtront une grande affluence.

Et puis, ... Bonnes vacances à tous.

Le Maire,
Joël MONIER

SOMMAIRE

- ➡ La lettre du Maire
- ➡ Budget 2001
- ➡ Pollution
- ➡ CCAS
- ➡ Info retraités
- ➡ Déchets verts
- ➡ Loisirs : agenda
- ➡ Communiqués : gendarmerie ; CPAM
- ➡ Offre d'emploi

Bulletin Municipal (Mennecey Info)

MAIRIE Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41

Directeur de la publication : Monsieur le Maire

Rédaction : Mairie de Mennecey

La Rédaction accepte de répondre et de transmettre

aux associations les remarques des Menneçois

Réalisation : COPYPRINT - 01 60 75 82 02 - Corbeil-Essonnes

Tirage à 5500 exemplaires - Juin 2001

BUDGET 2001

Le budget 2001 voté par le Conseil Municipal le 24 avril dernier marque une rupture significative par rapport aux budgets des années précédentes.

En effet, le cabinet Ernst&Young a réalisé, sur notre demande, un diagnostic de l'état des finances communales, à partir des comptes administratifs des six dernières années.

Il se dégage trois points importants qui ont permis d'orienter les décisions prises dans le cadre du vote du budget 2001 :

- 1 - un montant d'emprunts de 68 597 737,30 F, soit une dette de 5 292,22 F par habitant.
- 2 - une charge en frais de personnel qui représente 60,13% des dépenses de fonctionnement.
- 3 - Une certaine stagnation des ressources fiscales due principalement :
 - Au maintien des taux d'imposition.
 - A la baisse de la taxe du fond de péréquation départemental.
 - A la baisse de la taxe professionnelle due au départ d'Air France et de la Communauté de Communes du Coudray-Montceaux pour IBM (environ 4MF).

- Un contrôle budgétaire inexistant, avec des dépenses à caractère général variant d'une façon non explicitée d'une année sur l'autre.

Au vu de cet état des lieux, il a été décidé de maintenir les charges de fonctionnement à leur niveau de 2000 (+3% pour les charges incompressibles, EDF, Téléphone etc...) **de façon à ne pas diminuer le service aux habitants.**

Parallèlement, une comptabilité analytique a déjà été mise en place **pour contrôler au mieux les dépenses et dégager au plus vite des économies potentielles.**

Une centralisation des achats permettra aussi d'obtenir de substantielles économies.

Il est apparu également, lors de l'établissement de ce budget, qu'un certain nombre de dépenses, estimées globalement à 2 MF, ont été réalisées et non budgétisées en 2000, ce qui diminue d'autant les possibilités de réalisation pour 2001.

En fonction de ces éléments et compte tenu de la **volonté politique de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition**, les dépenses en investissement se trouvent très réduites pour 2001.

Cette année sera donc une année de pose, hormis la réa-

lisation de travaux nécessaires à la mise en conformité des bâtiments, suite aux différents avis de la Commission de Sécurité.

La Commune assurera la continuité des dépenses de fonctionnement, qui seront accompagnées :

- d'un suivi **budgétaire rigoureux**,
- d'une **comptabilité analytique** permettant de dégager des économies de bon gestionnaire, élément indispensable à une meilleure utilisation des ressources pour les prochaines années.

La masse salariale étant nettement plus importante à MENNECY que dans d'autres communes de population équivalente, il a été décidé **de ne pas embaucher de personnel supplémentaire et de procéder au redéploiement des agents communaux.**

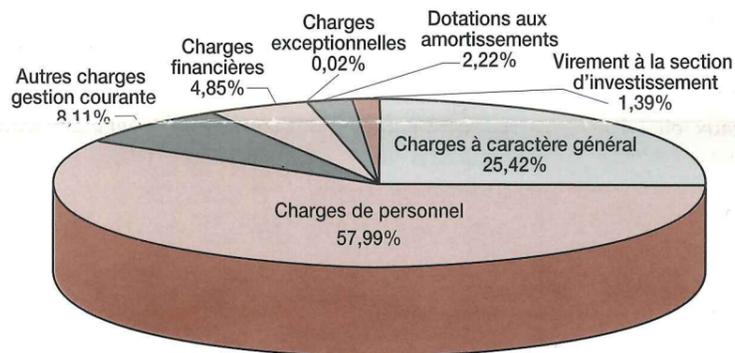
En fonction des résultats obtenus à la fin de l'année 2001, il sera proposé au Conseil Municipal, après consultation des MENNEÇOIS, un projet dégageant **les réalisations possibles jusqu'en 2007 avec, comme priorité, le maintien des taux d'imposition.**

Bernard BOULEY,

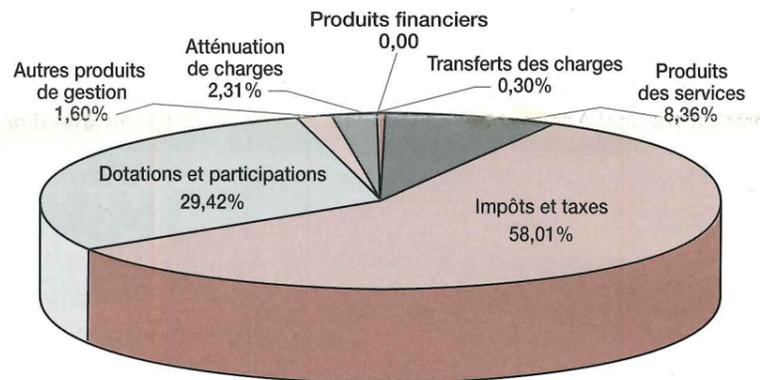
Adjoint au Maire, délégué aux Finances

Budget primitif 2001 par chapitre section fonctionnement

CHAPITRES	PROPOSITIONS DU MAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	93 025 786,00
011 Charges à caractère général	23 644 260,00
012 Charges de personnel	53 944 000,00
65 Autres charges gestion courante	7 547 280,00
014 Atténuation de produits	0,00
66 Charges financières	4 514 274,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00
022 Dépenses imprévues Fonct	0,00
68 Dotations aux amortissements	2 066 347,00
023 Virement à la sect° d'investis.	1 289 625,00

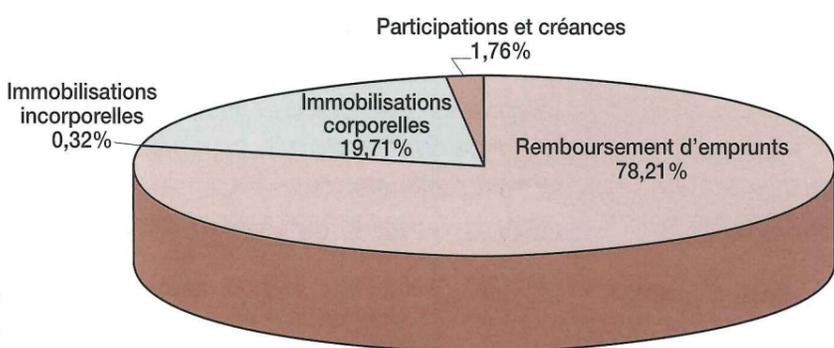


CHAPITRES	PROPOSITIONS DU MAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	93 025 786,00
70 Produits des services	7 776 500,00
73 Impôts et taxes	53 967 420,00
74 Dotations et participations	27 370 682,00
75 Autres produits gestion courante	1 489 900,00
13 Atténuation de charges	2 145 184,00
76 Produits financiers	100,00
79 Transfert des charges	276 000,00
72 Travaux en régie	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprise sur amort et provisions	0,00

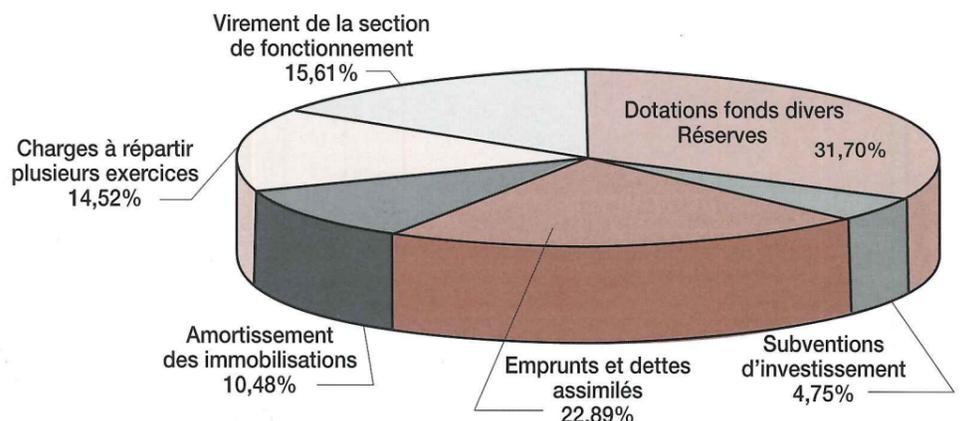


Budget primitif 2001 par chapitre section d'investissement

CHAPITRES	PROPOSITIONS DU MAIRE
DEPENSES	8 263 047,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00
14 Provisions réglementées	0,00
15 Provisions risques et charges	0,00
16 Remboursement d'emprunts	6 462 375,00
18 Compte de liaison	0,00
19 Diff. sur réalisations d'immobilisation	0,00
20 Immobilisations incorporelles	26 500,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 628 950,00
22 Immos reçues en affectation	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
24 Immos affectées, concédées	0,00
26 Participations et créances	145 222,00
27 Autres immos financières	0,00
29 Provisions pour dépréciation	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exe.	0,00
20 Dépenses imprévues Invest.	0,00
45 Opération pour compte de tiers	0,00



CHAPITRES	PROPOSITIONS DU MAIRE
RECETTES	8 263 047,00
10 Dotations Fonds divers Réserves	2 623 445,00
13 Subventions d'investissement	392 200,00
14 Provisions réglementées	0,00
15 Autres produits gestion courante	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	1 891 430,00
18 Compte de liaison	0,00
19 Diff. sur réalisations d'immobilisation	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
22 Immos reçues en affectation	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
24 Immos affectées, concédées	0,00
26 Participations et créances	0,00
27 Autres immos financières	0,00
28 Amortissement des immobilisations	866 347,00
29 Provisions pour dépréciation	0,00
481 Charges à répartir plusieurs exercices	1 200 000,00
21 Virement de la section de fonct.	1 289 625,00
45 Opération pour compte de tiers	0,00



NON A LA POLLUTION, NON AUX ODEURS

La papeterie : une longue histoire d'odeurs qui dure depuis 1993. Il est temps de réagir et de prendre des décisions. Tout d'abord, rappelons les faits des derniers mois :

Le 6 septembre 2000, le Préfet met en demeure la société AssiDöman – propriétaire de la papeterie – pour non conformité. Celle-ci doit mettre en place des actions de réduction des nuisances olfactives. Ce programme doit s'effectuer en 2 étapes :

- La première phase consiste à remettre en fonctionnement la station d'épuration, arrêtée depuis un an et demi. Cela permet ainsi de diminuer les matières organiques présentes dans l'eau afin de réduire les émissions gazeuses, à l'origine des nuisances olfactives.
- La deuxième phase consiste à installer un méthaniseur d'une hauteur de 16m afin d'éliminer les autres composants restant dans l'eau.

Le 4 novembre 2000, la Direction de la papeterie ASSIDOMAN arrête sa production pour 2 mois afin de réaliser la première phase.

Le 28 novembre 2000, la société AssiDöman dépose en Mairie de Mennecey un permis de construire pour un méthaniseur d'une hauteur de 16m que la Mairie de Mennecey refuse le 8 janvier 2001.

Le 26 février 2001, Jöel Monier, Maire de Mennecey, notifie à Monsieur le Préfet le retour des nuisances olfactives sur la commune (nombreuses plaintes des Menneçois).

Parallèlement, la société AssiDöman demande l'autorisation auprès de la Mairie de construire un local technique destiné au contrôle en continu des rejets par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières et Cours d'Eau).

Le 16 mars 2001, le Préfet écrit au Maire de Mennecey en réponse à son courrier du 26 février : "... L'industriel s'est engagé, auprès de l'inspecteur des installations classées, à atteindre le meilleur rendement de cet équipement (moindre teneur en acides gras volatils qui sont les marqueurs d'odeurs), au plus tard le **15 mars 2001**".

Le même jour, le Sous Préfet informe le Maire de Mennecey que le refus d'accorder le permis de construire d'une tour de traitement des eaux est illégal. Le délai imparti à la commune pour accepter ce permis est fixé à deux mois - soit le 16 mai 2001. A défaut, la Commune pourrait être déférée auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Le 20 mars 2001, la presse annonce le rachat d'AssiDomän par Kappa Holdings, groupe néerlandais, acquisition approuvée par la Communauté Européenne le 15 Mai 2001.

Le 31 mars 2001, la population de Mennecey, excédée par les odeurs qui envahissent notre commune, a exprimé son mécontentement en manifestant, défilant et bloquant même un train de la SNCF.

Le 6 avril 2001, lors d'une réunion d'échanges proposée par Monsieur Latil Directeur de la papeterie et les représentants de la Commune, ainsi que ceux des sociétés AssiDomän et Kappa, ces derniers annoncent :

- ➔ qu'une papeterie sans odeurs, cela n'existe pas
- ➔ que l'intention du repreneur est de doubler la capacité de la papeterie d'ici un an.
- ➔ qu'il faut prendre exemple sur la papeterie de Zulpich (Allemagne) qui représente " la référence ".

Le 17 avril 2001, Madame Brunet - responsable environnement de la papeterie AssiDöman – s'explique sur les nuisances olfactives ressenties par les riverains pendant plusieurs jours. Elle écrit : " les essais d'agents de rétention sur la machine à papier ont généré des arrêts prolongés qui ont déséquilibré le lit de fibres piégées dans le décanter de la station d'épuration.

Ces fibres, étant par nature très légères, se sont mises à flotter le 16 avril au matin et à être aspirées par les pompes d'alimentation du méthaniseur".

Le 23 avril 2001, la Mairie donne un avis défavorable à la construction du local technique destiné au SIARCE. La construction envisagée, située à 1.50 m de l'alignement, ne respecte pas l'Article UI 6 du règlement du plan d'occupation des sols qui impose une distance de 10m.

Le 3 mai 2001, suite à la demande de la mairie, Monsieur le Préfet convoque une Commission Locale d'Information (CLI) à la préfecture d'Evry. Lors de cette réunion, les représentants de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE) ont annoncé que des "relevés nez" ont été effectués deux fois par jour pendant 2 mois, au rond point de la gare, avenue Darblay et au rond point de l'entrée du parc de Villeroy: les résultats étaient très satisfaisants. Quant aux représentants de la société Kappa, ils ont refusé d'exposer leurs intentions tant qu'ils ne sont pas légalement propriétaires.

Le 11 mai 2001, Jöel Monier préside une réunion de la commission extra-municipale.

Au cours de cette réunion, une vidéo cassette a été présentée montrant, sans aucune contestation possible, les pollutions sous différentes formes (gaz, mousses, eaux, etc...) émises par la papeterie AssiDöman et qui se déversent, sans aucun contrôle, dans les milieux naturels.

Les membres de la commission extra-municipale, au vu des pollutions ci-dessus et n'ayant aucune visibilité sur les intentions du repreneur, la société Kappa, ont demandé au Maire :

- ➔ de maintenir le refus de la commune pour le permis de construire du méthaniseur.

- ➔ de maintenir l'avis défavorable pour la construction du local technique destiné au SIARCE.

Le 14 mai 2001, Jöel Monier, Maire de Mennecey, informe Monsieur le Préfet des décisions prises par la commission extra-municipale. Il envoie une copie à Madame le Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Les solutions possibles :

1/ Mettre la papeterie en conformité sur la base des installations réalisées à Zülpich, pour réussir, il faudrait :

- Organiser un voyage d'étude à Zülpich comprenant des représentants de la commune, de la préfecture, des associations, du personnel AssiDöman et d'un auditeur indépendant.
- Obtenir de la société Kappa un plan de production, d'investissements et d'effectifs pour les cinq prochaines années.
- Obtenir de la société Kappa la mise en place d'un système de contrôle en continu des rejets dans l'environnement avec réaction immédiate sur les détracteurs.
- Débloquer le permis de construire du nouveau méthaniseur
- Débloquer l'autorisation de construire un local technique pour le SIARCE.

■ Les impacts à définir :

- sur l'environnement
- sur le trafic de camions
- sur les évolutions du site

2 / Fermer la papeterie AssiDöman de Mennecey

■ Les impacts :

- 93 personnes à reclasser
- augmentation des impôts locaux.

La commission extra-municipale composée des représentants :

- ✓ du conseil municipal toutes listes confondues
- ✓ des associations ADEMO, AROM, ASSEP et Mennecey notre quartier
- ✓ des Menneçois
- ✓ du collège de Mennecey

continue son action pour aboutir rapidement à une solution viable, sans pollution et sans odeurs.

Daniel BAZOT

Adjoint au Maire, délégué à l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Délibération du conseil municipal du 8 avril 2001

Reprise de la gestion administrative et financière des services logements et emploi par le CCAS

Le Conseil Municipal

considérant la réorganisation des services communaux de la ville de Mennecey, **considérant** que dans une logique de cohérence concernant la gestion des services, il est nécessaire que les secteurs " logements " et emploi de la Ville de Mennecey, dont la vocation principale est à caractère social, soient intégrés au Centre Communal d'Action Sociale, **après délibération,** **décide** que la gestion administrative et financière de ces services sera dorénavant assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de Mennecey.

Joël MONIER, Maire

Organisation et fonctionnement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE " C. C. A. S. "

Avenue de la Jeannotte - B.P. 41 91542 MENNECEY CEDEX

Tél. 01.69.90.61.90

Président : Joël MONIER

Vice-présidente : Mona GODEFROY

Membres élus : Danielle MULLER, André PINON, Jouda PRAT,

Marie-Claude RASCOL

Membres co-optés : M^{me} Elisabeth CARON - Association Restaurants

du Cœur, France GUENOT, Michèle LE MOEN - Association Secours

Catholique, Jacqueline PIGNOLET - Association Enfants Myopathes ;

M. Gilbert NEUHAUS.

Le C.C.A.S. est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et

de 13 h 30 à 17 h.

Permanence : 1^{er} samedi de chaque mois de 8 h 30 à 12 h.

Mona GODEFROY reçoit les personnes le 1^{er} vendredi de chaque

mois de 14 h à 17 h, sur rendez-vous.

Michèle HERLIN, responsable du C.C.A.S., se tient à votre disposition pour vous guider dans vos démarches sociales.

Le Centre Communal d'Action Sociale propose plusieurs presta-

tions et aides destinées aux habitants de Mennecey dans les

domaines suivants :

- Emploi

- **Mission Locale (de 16 à 25 ans) :** une conseillère est à votre disposition le jeudi matin de 8 h 30 à 12 h.

- Logements

- **Pour le 3^e âge (plus de 65 ans) :** aide-ménagères à domicile, télé assistance, plateaux-repas, sorties et prestations de fin d'année. Il vous propose également avec la Direction de la Solidarité et de la Famille, les services du Département et de l'Etat :

- **Demande de prise en charge des frais hospitaliers**

- **Demande de placement en maison de retraite**

- **Demande de reconnaissance d'un handicap (COTOREP)**

- **Demande de gratuité de transport sous certaines conditions** (adultes handicapés, âgés de 65 ans et titulaires du F.N.S., anciens combattants de plus de 65 ans, etc...)

- **Aide dans vos démarches sociales.**

- **Sécurité sociale :** une permanence est effectuée le mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 45.

- **Une assistante sociale de la Caisse Régionale d'Assurance**

Maladie effectue une permanence les 2^e et 4^e vendredi matin de chaque mois de 9 h à 11 h.

Nouvelles modalités de la collecte des déchets verts

Des sacs papier sont à votre disposition en Mairie Annexe pour la collecte des déchets verts en porte à porte. Pour mémoire: une fois ramassés, ces déchets sont emmenés à la plate-forme de Vert le Grand pour y faire du compost.

La distribution des sacs aura lieu à compter du 15 juin 2001 **UNIQUEMENT** le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h, en Mairie Annexe.

INFO RETRAITÉS : " SE PRÉPARER A L'EURO "

Le Conseil Général, votre Municipalité, le Centre Communal d'Action Sociale vous invitent aux réunions d'information sur l'EURO.

Les réunions se dérouleront à la Résidence Edouard Gauraz de 15 h à 17 h les 18 juin ; 19 juin ; 21 juin ; 2 juillet ; 3 juillet

Pour tous renseignements, contactez Régine au :

01.64.57.21.17 - 06.73.39.05.34

LOISIRS

AGENDA

Dimanche	17 juin	Le Parc en Fête	11 h. - 18 h Parc de Villeroy
Jeu	21 juin	Fête de la Musique	Voir article ci-dessous
Vendredi	13 juillet	Feu d'Artifice	22h - Parc de Villeroy Espace Culturel
Mercredi	20 juin	Le Cinéma "Atmosphère" propose	14 h. 30
Vendredi	22 juin		15 h. 00
Samedi	23 juin	"Sale Môme" avec Bruce WILLIS	16 h. 00
Dimanche	24 juin		20 h. 30
Mardi	26 juin		20 h. 30

La Fête de la Musique

Les passionnés de musique en tous genres ont rendez-vous le jeudi 21 juin, à partir de 18h30 au Parc de Villeroy sur la terrasse du théâtre.

Dans une ambiance conviviale, vous êtes invités à venir applaudir, encourager ou découvrir une dizaine de groupes.

Le rock français sera représenté par " Parking Privé ".

" Napre " illustrera le rock des années 70. Les fanas du reggae encourageront " Babelweed Sound ".

Djembés, Didgeridoos et autres claviers psychédéliques seront à l'honneur avec le groupe " Psycotique ".

" Enkyl " sera l'ambassadeur du rock F.M.

Les amateurs de fusion apprécieront " Seigneur Mad Cap ".

La version hard de la soirée sera confiée au groupe " Sylfe ". Les spécialistes de musique plus traditionnelle pourront danser sur des rythmes latino avec " Kipará ", un groupe issu du conservatoire menneçois.



Quelques violons viendront d'ailleurs le renforcer afin d'interpréter quelques airs de Roméo et Juliette. " Made in Blues " sera, quant à lui, la ponctuation jazzy de la soirée.

Une soirée à ne manquer sous aucun prétexte : bonne humeur, convivialité et ambiance seront au rendez-vous.

Pour tous renseignements complémentaires : 01 69 90 04 92.

La Bibliothèque

A dater du 2 juillet et jusqu'au 31 août, la Bibliothèque prend ses horaires d'été.

Elle sera ouverte uniquement les mercredis de 9h00 à 18h00 sans interruption et les samedis de 9h00 à 12h00.

Durant cette période, les lecteurs (à jour de leurs cotisations) pourront emprunter 6 livres pour 6 semaines.

Pour tous renseignements : 01 64 57 31 54

COMMUNIQUÉ

de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne

Un numéro azur pour l'accueil téléphonique : 0 810 491 491

Pour permettre aux agents des centres de se consacrer prioritairement au traitement des dossiers des assurés sociaux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne met en place un numéro azur unique : le 0 810 491 491 (prix d'un appel local).

A compter du 2 mai et jusqu'au 30 juin 2001, en composant ce numéro, quel que soit votre centre de paiement, vous aurez en ligne des techniciens de l'Assurance Maladie pour répondre à vos questions sans interruption, de 8h30 à 17h15, du lundi au jeudi et jusqu'à 16h15 le vendredi.

O F F R E D'EMPLOI

Le Service Culturel

RECHERCHE

afin de remplacer deux emplois très spécifiques laissés vacants :

JEUNE HOMME

passionné par la régie des spectacles, disponible, avec de bonnes connaissances son, lumière et électricité ; ce poste implique également une fonction d'opérateur cinéma.

RESPONSABLE PROGRAMMATION

de la Saison Culturelle. Dynamisme, disponibilité, bonnes connaissances en musique, littérature, cinéma et théâtre sont les atouts de ce poste.

Téléphoner au : 01.69.90.00.37 - 01.69.90.04.92

BRIN D'ÉCOUTE : La Société Musicale de Mennecey

La Société Musicale de Mennecey, créée en 1867, est un orchestre d'harmonie composé de 70 musiciens. Elle est en grande partie constituée d'élèves et anciens élèves du Conservatoire Municipal de Musique et d'adultes d'excellent niveau auxquels se joignent des professionnels de grande qualité. Les jeunes de 13 à 25 ans représentent, à eux seuls, environ 70 % de l'orchestre. La réputation de cet orchestre est largement reconnue grâce aux concerts donnés en France, à l'Étranger (tournée au Mexique en Août 1997) et en Europe, à travers son jumelage (Allemagne).

Son directeur musical, **Francis POTTIEZ**

- Premier Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

- Membre de l'Orchestre Philharmonique de Radio-France

dirige depuis 1989 le Conservatoire Municipal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Mennecey.

La SMM a pour objectifs :

- Promouvoir la musique amateur d'excellent niveau.
- S'investir dans des échanges et des concerts pour créer des liens amicaux - et musicaux - avec d'autres pays.
- Permettre aux jeunes participants de s'ouvrir à d'autres horizons musicaux et de rencontrer d'autres passionnés de musique.
- Révéler la grande tradition de l'harmonie française qui s'est perpétuée en Ile-de-France.

Chaque année dans le cadre de la commune, la SMM participe aux manifestations des cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre ainsi qu'à la Fête du Parc de Villeroy. A cette occasion, le 17 juin 2001, l'orchestre donnera le concert traditionnel en fin de matinée et une formation réduite offrira dans l'après-midi quelques aubades dans les allées du parc sur les stands des associations. Elle souhaiterait également se produire dans les communes du Canton et du Département de l'Essonne.

Voilà maintenant deux ans que se prépare une tournée musicale en Acadie, dans les provinces maritimes du Canada (Nouveau Brunswick, Nouvelle Ecosse, Ile du Prince Edouard). Placée sous le parrainage de l'écrivain Antonine Maillet, Prix Goncourt 1979 pour Pélagie-la-Charrette et avec le concours du Conseil Général de l'Essonne et de la ville de Mennecey, cette tournée aura lieu du 12 au 26 août 2001 avec une programmation de 14 manifestations musicales (messes, aubades, concerts) dans 8 villes des Provinces Maritimes.

Nous espérons que cette tournée rencontrera un vif succès et qu'elle permettra de procéder à des échanges futurs.

CONTACTS Jacky MERCEROLLE
2, rue des Hortensias
91630 LEUDEVILLE
Tél. 01 64 56 92 58
jmercerolle@aol.com

Conservatoire Municipal de Musique,
de Danse et d'Art Dramatique
7, Avenue de Villeroy
91540 MENNECEY
Tél. 01 69 90 07 52 - Fax 01 64 57 26 49

VACANCES : communiqué de la gendarmerie de Mennecey

Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances estivales 2001, la Gendarmerie rappelle quelques conseils de prévention en matière de cambriolage, les atteintes aux véhicules en stationnement et les mesures à prendre. Elle vous invite à remplir le coupon ci-dessous si vous souhaitez que des passages soient effectués devant votre domicile durant vos vacances estivales.

Faire diminuer la délinquance relève évidemment de la compétence de la Gendarmerie, cependant, rien ne peut se faire sans vous. N'hésitez pas à nous signaler tout signe suspect ou inhabituel. Créer un réseau de vigilance entre voisins dans votre quartier.

RECOMMANDATIONS :

- Tout d'abord, avant de partir, protéger mécaniquement les issues (mais vérifier avant tout la solidité de vos portes, fenêtres, murs et placards). Verrouiller les portes des véhicules et ne rien laisser à l'intérieur, surtout la télécommande.
- Il faut gérer sa protection et savoir que se contraindre à cinq minutes de travail, permet d'éliminer 80 % des effractions.
- D'autre part, ne pas exposer inutilement des biens susceptibles d'être dérobés.
- Faire des photos des biens de valeur difficilement identifiables ou comparables et avoir le maximum de preuves de la propriété de l'objet.
- Si vous êtes victime d'un cambriolage, avertissez immédiatement, dès sa découverte, la brigade de Gendarmerie pour faire constater les faits. Ne rien toucher, ni déplacer avant leur arrivée. Leur signaler tout élément intéressant, toute anomalie.
- Préserver les documents (factures - références - garanties - estimation etc...) des objets susceptibles d'être volés de manière à pouvoir en justifier lors de votre dépôt de plainte.

Coupon à découper ou à photocopier et à amener à la Brigade de la Gendarmerie de MENNECEY - 10, Avenue de Villeroy (91540) MENNECEY

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Pavillon..... Appartement (étage) N°.....

En cas d'absence du..... au.....

Préciser ci-dessous le ou les moyens de vous contacter en votre absence.....

Signaler la personne à prévenir en votre absence pour refermer le logement..



MAIRIE DE MENNECEY

☎ : 01.69.90.80.30

fax : 01.64.57.39.46

Adresse Postale :

Boîte Postale : n° 1

91541 MENNECEY

DERNIERE MINUTE

Mennecey, le 1^{er} juin 2001

LA LETTRE DU MAIRE LES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE MENNECEY

- Les faits
- Ce qu'il faut savoir du pouvoir des autorités civiles et de la gendarmerie
- Comment endiguer cette migration ?

Dimanche 13 mai vers 17 heures, un long serpent formé de deux cents caravanes environ " en fin de bail " sur la commune de Cerny, s'acheminait, pénétrait et s'installait sur le terrain communal des Myrtilles sous une ligne électrique à haute tension.

Entouré de quelques gendarmes de notre brigade, d'élus municipaux, d'un personnel municipal d'astreinte, de Menneçois fort justement exaspérés, je n'avais plus qu'à négocier, comme mes collègues des autres villes, avec les pasteurs évangélistes responsables de cette grande communauté.

Sereins, sûrs de leurs droits en arguant le fait que Mennecey ne proposait pas comme la loi le stipule un terrain aménagé pour les nomades, ils s'autorisaient à occuper les lieux pour une période de quinze jours qui serait respectée " sur parole ".

Puis nous entrâmes dans un protocole d'accords !!

- une rencontre tous les deux jours afin de faire le point sur les problèmes : la circulation des véhicules, le comportement de leurs enfants, des animaux, les agressions au centre commercial Verville-Villeroy, les larcins en tout genre, les zones boisées transformées en toilettes... Les résultats de ces entretiens ne furent pas à la hauteur de nos espérances, malgré notre insistance !
- la mise en place de containers, de bennes.
- La présentation dans chaque caravane de l'arrêté d'expulsion immédiate de Monsieur le Préfet pour stationnement dangereux sous les lignes électriques à haute tension. Cette opération avec le relevé des plaques d'immatriculations effectuée par nos gendarmes les laissait totalement indifférents. Car très avertis, ils m'informaient que Monsieur le Préfet n'a pas le pouvoir de décider de l'expulsion des gens du voyage. Ceci était confirmé par le directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de l'Essonne.

La responsabilité d'une expulsion incombe UNIQUEMENT au juge.

Le recours en justice est complexe et aléatoire. La Municipalité doit prendre un avocat, voter une délibération, fournir un plan cadastré du lieu investi, puis saisir par référé le juge compétent. Pour un terrain privé, il faut s'adresser au tribunal de grande instance.

Pour une commune, au tribunal administratif.

A la suite de ce référé, c'est le juge et lui seul qui décide de l'expulsion, **accordant ou non**, le concours de la force publique. Reste le problème des délais qui peuvent s'écouler.

Si la procédure du référé est une procédure d'urgence, elle est actuellement adoptée en séance, mais il faut attendre qu'une séance ait lieu au tribunal. Ainsi les séjours de deux semaines s'adaptent à cette situation avantageuse pour les nomades.

Un entretien téléphonique avec le secrétariat de mon collègue de Cerny me confirmait le respect des quinze jours. Le départ de notre communauté eut bien lieu le dimanche 27 et le lundi 28 mai.

Cependant, il a fallu vivre et gérer cette quinzaine. Comme tous ceux qui ont une responsabilité sur notre commune en matière de sécurité, d'environnement, j'ai bien compris l'exaspération des Menneçois et la préoccupation fut quotidienne. L'insécurité des biens, la détérioration des sites, l'angoisse des familles, les problèmes relatifs au groupe scolaire des Myrtilles ... ne pouvaient pas me laisser insensible.

Quelquefois agressés verbalement, mais très compréhensifs, je dois remercier nos gendarmes, nos agents municipaux qui, dans la mesure de leurs possibilités, se sont mis à la disposition des habitants. Le personnel des services techniques totalement mobilisé a effacé en quarante huit heures les traces de ce séjour et j'ai fait parer immédiatement au plus urgent, en restreignant au minimum les accès au terrain des Myrtilles.

Jusqu'au vendredi 1^{er} juin nous pensions que Mennechy avait largement contribué à l'accueil des nomades !

Mais ce même jour, un terrain privé qui jouxte le centre commercial Verville-Villeroy était envahi par plus d'une centaine de caravanes. Entouré de nombreux menneçois furieux, de gendarmes, du Directeur Général de nos services, du personnel municipal, en compagnie de Chantal LANGUET, premier adjoint au Maire, j'ai apostrophé vertement les deux pasteurs évangélistes leur mentionnant que cette situation allait devenir rapidement conflictuelle et leur responsabilité serait totale. Leur présence huit jours après l'occupation du site des Myrtilles devenait une agression insupportable.

Ils ont migré après un affrontement d'une heure, heureusement verbal, vers la ZAC de Montvrain. Mais certainement trop à l'étroit, ils se sont installés sur Ormoy en bordure de la RN 191.

Devant ce problème qui prend chaque année plus d'ampleur, les élus s'indignent, s'inquiètent et prennent conscience de leur impuissance.

Afin d'étudier des solutions pour l'avenir, j'ai mis en place avec Daniel BAZOT, adjoint au Maire en charge de la sécurité, de l'environnement et des transports, une commission extra municipale. Elle va faire des propositions sur la protection des sites municipaux et privés ainsi que sur un lieu d'accueil répondant à la loi.

Le Conseil Général de l'Essonne qui subventionne les Associations des gens du voyage, doit mettre à l'ordre du jour d'une séance de juin, la question des nomades.

Nous attendons les réponses.

Avec mes sentiments dévoués et sincères.

Joël MONIER,
Maire de Mennechy.